

Internat autonome de la Communauté française Folon.

Madame, Monsieur,

Concerne : dossier de l'élève interne.....

Pour répondre aux besoins du Service des Vérifications et pour compléter le dossier administratif de l'élève repris ci-dessus, élève dont vous êtes responsables, nous vous prions de bien vouloir nous fournir au plus tard le

- Attestation d'inscription de l'école **(2022-2023)**
- La preuve du premier versement de la pension
- Photo de la carte d'identité de l'élève
- photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- photocopie de la carte d'identité des parents (recto-verso)
- certificat médical de bonne santé attestant que l'élève ne présente aucune contre-indication à la vie de l'internat
- 4 vignettes de la mutuelle
- une formule de « Composition de ménage »
- l'extrait de jugement (certifié conforme) relatif à la garde légale de l'élève
- le titre de séjour en règle (pour les élèves de nationalité étrangère hors CEE)
- Demande d'inscription - document ins 1
- renseignements élève - document ins 2
- engagement financier - document ins 3 (documents Internat et Parents)
- engagement général - document ins 4
- retours et rentrées - document ins 5
- règlement ordre intérieur - document ins 6
- retours du vendredi - document ins 7
- déplacements vers l'école - document ins 8
- sorties du mercredi - document ins 9
- sorties de la semaine - document ins 10
- matériel et vêtements - document ins 11
- état des lieux - document ins 12

Dans l'attente d'être en possession de ces documents sans lesquels nous ne pourrions plus considérer l'inscription de votre enfant comme effective, nous vous prions de croire en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Internat autonome de la Communauté française Folon.

Demande d'inscription - année scolaire 2022-2023 :

Je soussigné, (nom et prénom)¹,

agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève

(nom et prénom de l'élève)¹, sollicite

l'inscription de l'élève susnommé(e) à l'IACF Folon pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Je prends bonne note que :

- l'inscription à l'internat ne sera effective qu'après dépôt de l'attestation d'inscription à l'école ;

Je m'engage à fournir par la suite les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'élève et à payer la pension de façon régulière.

Fait à le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »).

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

adresse de contact :

Madame / Monsieur :

rue :

code postal – ville :

téléphone privé :

g.s.m. :

e-mail :

nom et prénom de l'élève :

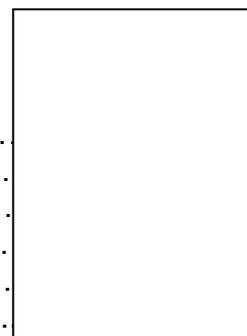
date de naissance :

école et classe en 2022-2023 :

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 :

Renseignements Elèves

Nom :
 Prénom :
 Lieu & date de naissance :
 Nationalité :
 Domicile :
 Gsm :
 Courriel :
 Ecole & classe précédente (2021-2022).....
 Réservé à l'IACF : Date d'entrée : Date de sortie :



Responsable1 (remplir en MAJUSCULES) Responsable 2

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Etat civil :	Etat civil :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Adresse :	Adresse :
C.P. Localité :	C.P. Localité :
	☎ :
Nationalité :	Responsable urgence
Profession :	Nom :
☎ :	Prénom :
① travail :	Qualité :
E-mail :	Adresse :
N° Cpte Bancaire :	C.P. Localité :
	☎ :

Diverses

Nom de la mutuelle :
 Adresse :
 Matricule :

Ecole fréquentée 2022-2023

Nom :
 Adresse :
 C.P. Localité :

Sports éventuellement interdits :
 Groupe sanguin :
 Clinique demandée :
 Allergies éventuelles :
 Autre :

Date et signature du (des) responsable(s)

Internat Mixte Folon de Wavre

Plan de paiement mensuel de la pension

Pension Secondaire 2022-2023:

(à conserver par les parents) :

Le montant annuel de la pension pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à **2.542,42 €**. Ce montant est calculé sur l'ensemble de l'année scolaire et sera acquitté par anticipation au numéro de compte **BE48 091- 2120321- 27** de l'Internat Mixte Folon de Wavre suivant les modalités définies ci-dessous :

• à l'inscription	255,52 €	• le 1 janvier 2023	254,10 €
• le 1 octobre 2022	254,10 €	• le 1 février 2023	254,10 €
• le 1 novembre 2022	254,10 €	• le 1 mars 2023	254,10 €
• le 1 décembre 2022	254,10 €	• le 1 avril 2023	254,10 €
		• le 1 mai 2023	254,10 €
		• le 1 juin 2023	254,10 €

Tout manquement aux dispositions précitées pourra impliquer l'exclusion de l'élève de l'internat et le recours aux mesures légales de recouvrement des sommes dues.

Internat Mixte Folon de Wavre

A QUI DE DROIT (à remettre à l'internat)

Pension Secondaire Réduction 5% 2022 - 2023 : (si 2ème enfant de la même famille inscrit dans le même internat)

Je soussigné, (nom et prénom)¹,
agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève
(nom et prénom de l'élève)¹ inscrit à l'internat Mixte Folon de Wavre, reconnaît avoir pris connaissance du montant annuel de la pension pour l'année scolaire **2022 - 2023** qui s'élève à **2.415,30 €**. Je prends bonne note que ce montant est calculé sur l'ensemble de l'année scolaire et m'engage à m'en acquitter par anticipation au numéro de compte :

BE48 091-2120321-27 de l'Internat Mixte Folon de Wavre suivant les modalités définies ci-dessous :

• à l'inscription	241,80 €	• le 1 janvier 2023	241,50 €
• le 1 octobre 2022	241,50 €	• le 1 février 2023	241,50 €
• le 1 novembre 2022	241,50 €	• le 1 mars 2023	241,50 €
• le 1 décembre 2022	241,50 €	• le 1 avril 2023	241,50 €
		• le 1 mai 2023	241,50 €
		• le 1 juin 2023	241,50 €

Je reconnais avoir été informé que tout manquement aux engagements ci-devant exposés pourra impliquer l'exclusion de l'élève de l'internat et le recours aux mesures légales de recouvrement des sommes dues.

Je joins une copie recto-verso de ma carte d'identité pour justifier de la signature apposée au bas du présent document (cfr dossier d'inscription).

Fait à Wavre,

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

Internat Mixte Folon de Wavre

Plan de paiement mensuel de la pension

Pension Secondaire Réduction 5%

2022-2023 :

(si 2^{ème} enfant de la même famille inscrit dans le même internat)

(à conserver par les parents) :

Le montant annuel de la pension pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à **2.415,30 €**. Ce montant est calculé sur l'ensemble de l'année scolaire et sera acquitté par anticipation au numéro de compte **BE48 091- 2120321- 27** de l'Internat Mixte Folon de Wavre suivant les modalités définies ci-dessous :

• à l'inscription	241,80 €	• le 1 janvier 2023	241,50 €
• le 1 octobre 2022	241,50 €	• le 1 février 2023	241,50 €
• le 1 novembre 2022	241,50 €	• le 1 mars 2023	241,50 €
• le 1 décembre 2022	241,50 €	• le 1 avril 2023	241,50 €
		• le 1 mai 2023	241,50 €
		• le 1 juin 2023	241,50 €

Tout manquement aux dispositions précitées pourra impliquer l'exclusion de l'élève de l'internat et le recours aux mesures légales de recouvrement des sommes dues.

Internat Mixte Folon de Wavre

A QUI DE DROIT (à remettre à l'internat)

Pension Secondaire 2022-2023 :

Je soussigné, (nom et prénom)¹,
 agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève
 (nom et prénom de l'élève)¹ ins-
 crit à l'internat Mixte Folon de Wavre, reconnaît avoir pris connaissance du montant an-
 nuel de la pension pour **l'année scolaire 2022-2023** qui s'élève à **2.542,42 €**. Je prends
 bonne note que ce montant est calculé sur l'ensemble de l'année scolaire et m'engage à
 m'en acquitter par anticipation au numéro de compte :

BE48 091-2120321-27 de l'Internat Mixte Folon de Wavre suivant les modalités définies
 ci-dessous :

• à l'inscription	255,52 €	• le 1 janvier 2023	254,10 €
• le 1 octobre 2022	254,10 €	• le 1 février 2023	254,10 €
• le 1 novembre 2022	254,10 €	• le 1 mars 2023	254,10 €
• le 1 décembre 2022	254,10 €	• le 1 avril 2023	254,10 €
		• le 1 mai 2023	254,10 €
		• le 1 juin 2023	254,10 €

Je reconnais avoir été informé que tout manquement aux engagements ci-devant exposés
 pourra impliquer l'exclusion de l'élève de l'internat et le recours aux mesures légales de
 recouvrement des sommes dues.

Je joins une copie recto-verso de ma carte d'identité pour justifier de la signature apposée
 au bas du présent document (cfr dossier d'inscription).

Fait à Wavre,

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

A QUI DE DROIT (2022-2023)

Engagement général :

Je soussigné, (nom et prénom)¹,
agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève
(nom et prénom de l'élève)¹, m'engage par la
présente :

1. à payer la pension de façon régulière et anticipative, suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur ;
2. à faire respecter par l'élève le règlement d'ordre intérieur, la discipline en vigueur et les décisions de la direction nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ;
3. à prendre sous ma responsabilité les dégâts tant matériels que corporels causés par l'élève qui ne peuvent être pris en charge par l'assurance de l'établissement (bris de vitres, bris de lunettes, actes volontaires, ...) ;
4. à décharger l'établissement et sa direction de toute responsabilité en cas de bris de lunettes, de vols ou de dégâts aux vêtements et matériels personnels dont l'élève pourrait être victime ;
5. à avertir l'internat et l'externat de tout changement intervenant dans les renseignements communiqués, notamment : adresse, téléphone, situation familiale, médicale ou administrative, ...
6. à avertir l'internat de toute absence de l'élève le jour même par téléphone, avec confirmation écrite dès le retour.

J'autorise la direction de l'internat et les éducateurs et éducatrices à prendre toute mesure utile en cas de maladie ou d'accident de l'élève et m'engage à assurer les frais y afférents.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

A QUI DE DROIT (2022-2023)

Retours en famille et rentrées à l'internat :

Je soussigné, (nom et prénom),
agissant en qualité de père, mère, tuteur de droit, tuteur de fait, responsable de l'élève
(nom et prénom de l'élève), déclare

souscrire aux dispositions suivantes :

1. Retour en famille à la fin de la semaine :

L'élève quitte directement l'école à la fin des cours, seul ou repris par les parents ou une personne dûment autorisée (document INS 7 à compléter).

2. Rentrée à l'internat au début de la semaine :

- l'élève rejoint l'internat le **dimanche soir entre 20h00 et 20h30** ; en cas de retard ou d'absence l'internat sera prévenu par téléphone dès 19h30 ;
- l'élève rejoint l'internat le **lundi matin entre 07h00 et 07h20** ;
- l'élève rejoint **directement l'école pour la première heure de cours.**

Je prends bonne note :

- que la responsabilité de l'internat cesse dès que l'élève a quitté l'établissement et qu'elle ne reprend qu'au moment où l'élève réintègre l'internat et est confié à la surveillance du personnel d'éducation ;
- que les trajets effectués par l'élève entre l'internat (ou l'école) et son domicile se font **par le trajet le plus direct, sans délai et en affichant un comportement exemplaire.**

Je prends et assume la pleine responsabilité des faits, gestes et actes posés par l'élève pendant ces trajets.

Je joins une copie recto-verso de ma carte d'identité pour justifier de la signature apposée au bas du présent document (cfr dossier d'inscription).

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A QUI DE DROIT (2022-2023)

Règlement d'ordre intérieur et Projet d'établissement :

A COMPLETER PAR LES PARENTS :

Je soussigné(e) , (nom et prénom), agissant en qualité de père, mère, tuteur de droit, tuteur de fait, responsable de l'élève (nom et prénom de l'élève), reconnaît par la présente avoir reçu un exemplaire du règlement d'ordre intérieur et du projet d'établissement (2013-2017) de l'I.A.C.F. Folon ou les avoir lus sur le site internet de l'internat (www.folon.be) , en avoir pris connaissance, en accepter tous les termes et m'engage à les faire respecter par l'élève.

Fait à Wavre,

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A COMPLETER PAR L'ELEVE :

Je soussigné(e), (nom et prénom de l'élève), reconnaît par la présente avoir reçu un exemplaire du règlement d'ordre intérieur et du projet d'établissement (2013-2017) de l'I.A.C.F. Folon ou les avoir lus sur le site internet de l'internat (www.folon.be) , en avoir pris connaissance, en accepter tous les termes et m'engage à les respecter.

Fait à Wavre,

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A QUI DE DROIT (2022-2023)

Retours du vendredi :

Je soussigné, (nom et prénom)¹,
agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève
(nom et prénom de l'élève)¹, sollicite pour l'élève susnommé(e), l'autorisation de quitter directement l'établissement scolaire fréquenté les vendredis² et veilles de congé² dès la fin des cours en accord avec le règlement d'ordre intérieur de l'établissement scolaire fréquenté.

Je dégage expressément par la présente la direction et le personnel de l'Internat de toute forme de responsabilité dès le moment où l'élève aura quitté l'établissement scolaire ; je prends et assume la pleine responsabilité des faits, gestes et actes posés par l'élève pendant ce temps.

Je prends note que l'élève devra effectuer les trajets de retour à domicile par le chemin le plus direct, sans délai et afficher un comportement exemplaire.

Je joins une copie recto-verso de ma carte d'identité pour justifier de la signature apposée au bas du présent document (cfr dossier d'inscription).

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

A QUI DE DROIT (2022-2023)**Déplacements seul(e)s vers l'école dès l'âge de 16 ans ou
dès la 3^{ème} secondaire :**

Je soussigné, (nom et prénom)¹,
 agissant en qualité de père², mère², tuteur de droit², tuteur de fait², responsable de l'élève
 (nom et prénom de l'élève)¹,
 sollicite pour l'élève susnommé(e), l'autorisation d'effectuer seul(e) les trajets entre
 l'Internat et l'établissement scolaire fréquenté les matins², les midis² et à la fin des cours².
 Je dégage expressément par la présente la direction et le personnel de l'Internat de toute
 forme de responsabilité dès le moment où l'élève aura quitté l'Internat jusqu'au moment
 où il (elle) y sera effectivement rentré(e) ; je prends et assume la pleine responsabilité des
 faits, gestes et actes posés par l'élève pendant ces trajets.

Je prends note que l'élève devra effectuer **les trajets par le chemin le plus direct**, rentrer
 à l'Internat sans délai et afficher un comportement exemplaire. En cas de manquement à
 ces dispositions, l'autorisation sera retirée sans appel.

Je prends également note que **l'éventuelle autorisation doit être considérée comme
 une faveur et non un droit**, qu'elle pourra être retirée à tout moment en sanction à une
 contravention au règlement de l'Internat.

Je joins une copie recto-verso de ma carte d'identité pour justifier de la signature apposée
 au bas du présent document (cfr dossier d'inscription).

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

¹ compléter par la (les) mention(s) demandée(s)

² barrer les mentions qui ne conviennent pas

A QUI DE DROIT 2022-2023

Sorties du mercredi (uniquement les élèves du secondaire) :

Je soussigné, _____ (nom et prénom),
agissant en qualité de père, mère, tuteur de droit, tuteur de fait, responsable de l'élève
_____ (nom et prénom de l'élève), sollicite pour
l'élève susnommé(e), l'autorisation de sortir seul(e) de l'internat les mercredis :

- dès la fin des cours au départ de l'école
- dès la fin du repas au départ de l'internat

L'élève rentrera :

- à l'internat, le mercredi **pour 16h50** au plus tard (début de l'étude)
- à l'internat, le mercredi **pour 18H30** au plus tard (début du repas du soir)
- à l'école, le jeudi matin pour le début des cours.

Je dégage expressément par la présente la direction et le personnel de l'Internat de toute forme de responsabilité dès le moment où l'élève aura quitté l'Internat jusqu'au moment où il (elle) y sera effectivement rentré(e) ; je prends et assume la pleine responsabilité des faits, gestes et actes posés par l'élève pendant ces sorties.

Je prends note que l'éventuelle autorisation est accordée par la directrice, que l'élève devra afficher un comportement exemplaire pendant ces sorties, ne pourra en aucun cas fréquenter les débits de boissons. En cas de manquement à ces dispositions, l'autorisation pourra être retirée sans appel.

Je prends également note que l'éventuelle autorisation doit être considérée comme une faveur et non un droit, qu'elle pourra être retirée à tout moment en sanction à une contravention au règlement de l'Internat.

Fait à Wavre

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A QUI DE DROIT (2022-2023)

Sorties de la semaine :

Je soussigné, _____ (nom et prénom),
agissant en qualité de père, mère, tuteur de droit, tuteur de fait, responsable de l'élève
_____ (nom et prénom de l'élève), sollicite
pour l'élève susnommé(e), l'autorisation de quitter l'Internat le(s) lundi, mardi, mercredi,
jeudi, de _____ heures (**heures de départ**) à _____ heures (**et au maximum 20h30**)
afin de se rendre _____ (**motif et endroit précis**).

Je dégage expressément par la présente la direction et le personnel de l'Internat de toute forme de responsabilité dès le moment où l'élève aura quitté l'Internat jusqu'au moment où il (elle) y sera effectivement rentré(e) ; je prends et assume la pleine responsabilité des faits, gestes et actes posés par l'élève pendant ces sorties.

Je prends note que l'éventuelle autorisation est accordée par la directrice pour un motif précis, que l'élève devra afficher un comportement exemplaire pendant ces sorties, ne pourra en aucun cas fréquenter les débits de boissons et sera rentré(e) à l'Internat, au plus tard, pour l'heure précisée ci-dessus. En cas de manquement à ces dispositions, l'autorisation sera retirée sans appel.

Je prends également note que l'éventuelle autorisation doit être considérée comme une faveur et non un droit, qu'elle pourra être retirée à tout moment en sanction à une contravention au règlement de l'Internat.

Fait à Wavre,

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Internat autonome de la Communauté française Folon.

Matériel et vêtements pour l'internat

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative.

- a. Linge de corps et vêtements**
- 3 pantalons
 - 3 chemises
 - 2 pull-over ou sweet-shirts
 - 5 slips
 - 5 chemises ou T-shirts
 - 5 paires de chaussettes
 - 2 pyjamas
 - manteau ou veste
 - vêtement de pluie
- b. Chaussures**
- 2 paires de chaussures
 - pantoufles
 - nécessaire d'entretien
- c. Trousse de toilette**
- 2 gants de toilette
 - 1 essuie dont un de bain
 - savon, shampooing, déodorant
 - dentifrice, brosse à dents, gobelet
 - peigne, brosse
- d. Loisirs et sports**
- vêtements de loisirs (training, sweat-shirt,...)
 - maillot de bain et bonnet
 - essuie de bain
 - chaussure de sport
- e. Divers**
- sac de linge sale
- f. Dispositions pratiques**

Tous les vêtements (et dans la mesure du possible, tout le matériel, seront marqués aux nom et prénom de l'élève. Seul un marquage correct permet un contrôle éventuel.

Chaque semaine, le linge sale sera repris à domicile, il sera lavé ou remplacé pour la rentrée

Avant chaque long congé ou période de vacances, les armoires seront complètement vidées.

Internat autonome de la Communauté française Folon.

Etat des lieux (année scolaire 2022-2023) :

La chambre, le mobilier et l'équipement mis à disposition de l'élève sont réputés être en bon état. Il se peut cependant que l'usure du temps, la négligence de certains et parfois le manque de savoir-vivre d'autres aient entraîné quelques dégradations.

Pour éviter tout malentendu, toute contestation, lors des vérifications périodiques des chambres, l'élève est invité à compléter soigneusement le présent document lors de son installation.

L'élève invitera l'éducateur, l'éducatrice, à constater la réalité des remarques émises. Le document original sera remis à l'éducateur, l'éducatrice, l'élève en recevra une copie.

Nom et prénom de l'élève :

Numéro de la chambre :

Remarques :

- la porte :
- les murs :
- la fenêtre :
 - vitres
 - mécanisme
 - store vénitien
- le tapis de sol :
- les armoires :
 - lingère
 - penderie
 - sous l'évier
- le coin toilette :
- le bureau et la chaise :
- le lit :
- l'éclairage :
 - le nombre de spots
- divers :

Date et signature de l'élève

Vu pour contrôle,

Montant de la pension (année scolaire 2022-2023)

Le montant de la pension est fixé par circulaire ministérielle.

Une réduction de 5% est accordée à la ou au(x) sœur(s) ou au(x) frère(s) d'un élève interne, lorsqu'elle(s) ou il(s) est (sont) inscrit(s) dans le même internat. Si l'élève inscrit ne se présente pas en septembre, un montant de 25,00 € restera acquis à l'établissement, le reste étant remboursé aux parents en octobre.

Avant que l'élève ne puisse rentrer à l'internat, le versement du premier mois doit nous parvenir au préalable.

Tous les versements sont anticipatifs, donc avant le 1^{er} de chaque mois et doivent mentionner le nom et le prénom de votre (vos) enfants en communication.

Les versements sont à effectuer au compte **BE48 091-2120321-27** de l'Internat Autonome Mixte Folon de la Communauté française, Chaussée des Nerviens, 25 à 1300 WAVRE.

NB : Si votre (vos) enfants sont hébergés **dans une chambre individuelle**, vous pouvez également (selon la même procédure que pour le paiement des pensions) verser une caution de 20 € correspondant à la clef de sa chambre. Cette somme vous sera restituée en fin d'année scolaire après restitution de ladite clef.

Enseignement primaire : 2.197,75 €

Enseignement primaire avec réduction : 2.087,86 €

Enseignement secondaire : 2.542,42 €

Enseignement secondaire avec réduction : 2.415,30 €

	Primaire	Primaire réd. 5%	Secondaire	Secondaire réd. 5%
		2 ^{ème} enfant		2 ^{ème} enfant
Par an	2.197,75 €	2.087,86 €	2.542,42 €	2.415,30 €
Par mois				
A l'inscription (septembre)	218,65 €	208,66 €	255,52 €	241,80 €
Avant le 1 ^{er} octobre	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} novembre	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} décembre	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} janvier	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} février	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} mars	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} avril	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} mai	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €
Avant le 1 ^{er} juin	219,90 €	208,80 €	254,10 €	241,50 €



Afin de promouvoir l'internat, nous sommes amenés à effectuer différentes réalisations telles que folders, brochures, affiches, diaporamas, films et site internet. A cette fin, il nous faut intégrer des photos des locaux de l'internat mais également des photos et films de nos internes pour les rendre les plus réalistes possibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que la loi stipule que sans accord des personnes photographiées ou filmées, il est interdit de les publier. Dès lors, auriez-vous la gentillesse de bien vouloir compléter et signer le cadre ci-dessous:

Je soussigné(e) ,

Nom

Prénom

Père

Mère

Tuteur

Tutrice

Autre : précisez :

de

ma fille

ma pupille

ma nièce

Autre : précisez :

Nom

Prénom

Date de naissance

donc âgée de

ans

autorise**n'autorise pas**

la prise et la publication de photos ou vidéos sur lesquelles apparaît :

ma fille/mon fils

ma pupille

ma personne

ma nièce

autre

**Uniquement dans le cadre de la promotion de
l'internat Autonome Folon de Wavre**

DATE :

SIGNATURE :